

École primaire de Mougou

1^{er} Conseil d'École 2016/2017

Jeudi 3 novembre 2016

Présents :

- Mme Barand, Mme Bigard, Mme Charles, Mme Fournier, Mme Guerneur, Mme Ouvrard, Mme Viry-Troger, M. Barbareau, M. Dubuisson, M. Gallard, M. Milcent, M. Sansault (*Enseignants*)
- Mme Crouzet, M. Hurtaud, M. Guibert, Mme Sallenave, M. Richard, Mme Briaud, Mme Lafond, Mme Pusniak (*Représentants des Parents d'Élèves titulaires*)
- Mme Thibault (*Adjointe chargée des Affaires scolaires*)
- M. Autret, M. Brelay (*Conseillers Municipaux, membre de la Commission scolaire*)
- Mme Chargy, Mme Mesmin (*Employées communales*)
- M. Bonmort (*Délégué Départemental de l'Éducation Nationale*)
- Mme Moreau, Mme Giraud (*Étudiantes à l'ESPE, en stage à l'école*)

Excusés :

- Mme Lambin (*Inspectrice de l'Éducation Nationale*)
- M. Boinier (*Maire de Mougou*)
- Mme Cornuault, Mme Lecanu (*Représentantes des Parents d'Élèves titulaires*)
- Mme Autret (*Représentante des Parents d'Élèves suppléante*)
- Mme Logerais, Mme Dias, Mme Tabutaud (*Employées communales*)

1 Composition et rôle du Conseil d'école

M. Sansault rappelle la composition et le rôle du Conseil d'école.

Le Conseil d'école est donc composé de :

- le directeur de l'école
- le maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- les enseignants de l'école
- les représentants des parents d'élèves
- le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale
- l'Inspecteur de l'Éducation nationale (membre de droit)
- les membres du RASED, les infirmières et les médecins scolaires, les ATSEM... peuvent être invités

Le Conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du Conseil. Il peut également être réuni à la demande du directeur d'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le Conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, donne son avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école :
 - les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école
 - les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
 - les activités périscolaires
 - la restauration scolaire
 - l'hygiène scolaire
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- adopte le projet d'école
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

Les parents d'élèves doivent faire connaître au directeur de l'école (48 h avant le Conseil), les questions diverses qu'ils souhaitent aborder. Néanmoins, le Conseil d'école ne traite pas des cas particuliers mais de la vie et du fonctionnement de l'école d'un point de vue général.

De plus, des représentants des parents « suppléants » peuvent être présents au Conseil d'école mais seuls les Représentants « titulaires » peuvent voter ou exprimer leur avis. Si un représentant « titulaire » est absent, c'est le 1^{er} « suppléant » qui le remplace, et ainsi de suite...

2 Bilan de la rentrée 2016

a - Enseignants

Depuis la rentrée, Mme Charles est nommée en remplacement de Mme Montmasson-Michel. Mme Ouvrard a été nommée en remplacement de M. Moinard. Mme Guermeur assure le complément de direction de M. Sansault, le lundi, le mardi et un mercredi matin sur deux. M. Milcent remplace M. Barbareau le jeudi après-midi et le vendredi et Mme Ouvrard le mardi après-midi, le mercredi et le jeudi matin. Mme Michelet remplace Mme Charles le jeudi. M. Godet remplace Mme Viry-Troger le vendredi.

M. Barbareau (maître-formateur) et Mme Bigard, Mme Viry-Troger, M. Gallard (maîtres d'accueil temporaire) accueillent des étudiants.

Concernant le réseau d'aide, la psychologue scolaire est Mme Gauthier (qui remplace Mme Hermouet jusqu'au mois de février). Cette année, Mme Mittard (maître E) intervient à l'école pour aider certains élèves en difficulté dans ou en dehors de la classe.

b – Effectifs (au 3 novembre 2016)

- Classe de -3ans/PS (M. Dubuisson) : 21 élèves (8 -3ans et 13 PS)
- Classe de PS/MS (Mme Fournier) : 24 élèves (9 PS et 15 MS)
- Classe de MS/GS1 (Mme Viry-Troger – M. Godet) : 26 élèves (8 MS et 18 GS)
- Classe de MS/GS2 (Mme Charles – Mme Michelet) : 25 élèves (8 MS et 17 GS)
- Classe de CP (M. Sansault/Mme Guermeur) : 27 élèves
- Classe de CE1/CE2A (Mme Bigard) : 24 élèves (15 CE1 et 9 CE2)
- Classe de CE1/CE2B (M. Gallard) : 25 élèves (16 CE1 et 9 CE2)
- Classe de CE2/CM1 (Mme Barand) : 24 élèves (17 CE2 et 7 CM1)
- Classe de CM1/CM2 (Mme Ouvrard/M. Milcent) : 24 élèves (18 CM1 et 6 CM2)
- Classe de CM2 (M. Barbareau/M. Milcent) : 26 élèves

L'effectif total est donc de 246 élèves : 96 à l'école « maternelle » et 150 à l'école « élémentaire ». La moyenne par classe est de 24,6 élèves.

c – Personnel municipal (sur le temps scolaire)

A l'école « maternelle », 4 ATSEM aident les enseignants : Mme Logerais (classe de -3ans/PS), Mme Tabutaud (classe de PS/MS), Mme Dias (classe de MS/GS1) et Mme Chargy (classe de MS/GS2).

A l'école « élémentaire », Marielle Mesmin intervient 9h par semaine, « en informatique ». Elle aide les enseignants dans la mise en place du B2i (Brevet Informatique et Internet) qui doit valider des compétences en informatique pour chaque enfant. Elle intervient aussi 3h par semaine, dans la gestion de la BCD. Elle assure l'organisation de la BCD, la gestion de la bibliothèque de l'école et le prêt des livres aux enfants. Elle est donc présente sur le temps scolaire, tous les jours de 9h à 11h15, et de 14h45 à 15h30 le lundi, le mardi et le jeudi.

d – Personnel « Éducation Nationale »

2 AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) interviennent à l'école après de 3 enfants ayant une reconnaissance de handicap : Emmeline Bouquet, Marine Beyer.

Anaïs Giraud et Nathalie Moreau (étudiantes à l'ESPE, en 2ème année de MEEF) sont présentes à l'école élémentaire en surnuméraire, tous les lundis et mardis depuis le 19 septembre et jusqu'au 14 mars.

e – Travaux, achats, équipements depuis le dernier Conseil d'école

Des travaux d'entretien inscrits dans le compte-rendu de la commission de sécurité, du 30 juin 2016 ont été effectués, d'autres sont en cours.

Depuis le mois de juin, différents travaux ont également été réalisés, ainsi que différents achats :

- à l'école « maternelle » :

- 1 sèche-dessin pour la classe de Mme Fournier
- 1 meuble de rangement pour la classe de M. Dubuisson
- 1 banquette pour la classe de Mme Charles
- le sable du grand bac à sable a été changé à la rentrée

- à l'école « élémentaire » :

- installation des rideaux dans les classes
- 4 estrades ont été fabriquées pour permettre aux élèves de pouvoir accéder à l'ensemble du tableau
- le mur de la cour principale, le long de la route de Triou a été rénové
- le mur le long du plateau EPS a été reconstruit
- un parking à vélos a été installé dans la cour principale et le portillon cour/centre de loisirs est fermé : toutes les entrées et les sorties se font par le portail bleu, ce qui facilite le contrôle
- l'éclairage public a été mis en service pour le parking de l'école et la rue René Gaillard

Des travaux et des équipements seraient à prévoir ou sont actuellement à l'étude :

- à l'école « maternelle » :

- à la demande des parents d'élèves : installation d'un petit appentis au-dessus la porte d'entrée de la garderie. Mme Thibault et M. Brelay répondent que les parents peuvent prévoir un parapluie et qu'il y a déjà une avancée de toit
- revoir l'évacuation d'eau devant la baie de la salle de motricité : M. Brelay précise que c'est un défaut du bitume qui n'est pas plan et que si on en rajoute une petite couche, celle-ci ne tiendra pas : il faudrait casser toute la zone et regoudronner le sol

- rénovation des rebords en bois du bac à sable : ceux-ci vont être changés
- l'éclairage de la salle de motricité est à revoir : le devis a été validé, les travaux vont être effectués
- une fenêtre (côté terrain) de la classe de M. Dubuisson a été changée
- changement du grillage au-dessus du mur le long de l'Avenue Yann Rouillet (à l'étude, à réaliser à moyen terme)
- mise en place d'une rampe d'accès bétonnée pour aller au préfabriqué : ces travaux sont prévus
- mettre un détecteur d'alarme si possible dans le bureau de direction

- à l'école « élémentaire » :

- changement du grillage au-dessus du mur le long de la route de Triou (à l'étude)
- l'agrandissement et la rénovation du préau : la surface impose de passer par un architecte ; des devis sont en cours)
- nettoyage de la façade (côté parking)
- le trampoline (au temple) est hors d'usage : il faudrait remplacer l'élastique qui tient la toile
- le grillage autour du plateau EPS peut encore être dangereux à certains endroits : il est prévu de le changer
- vérification et changement des poignées des portes (intérieures et extérieures) : (toujours à l'étude en attendant les mises aux normes de l'accessibilité des lieux publics)
- à la demande des parents d'élèves : installation d'un petit appentis au-dessus la porte d'entrée de la garderie : Mme Thibault et M. Brelay répondent que les parents peuvent prévoir un parapluie
- à la demande des parents d'élèves : installation d'un éclairage sur le chemin qui va du parking à la garderie : l'éclairage existant va être vérifié

f – Maintenance informatique

La Société APIC est venue 2 mercredis après-midi, fin septembre :

- pour faire l'état des lieux et répertorier le matériel installé depuis 1 an (achat Manutan et installation Stimutec) dans les 2 sites
- réaliser les réglages qui auraient dû être faits il y a un an : nettoyage des vidéoprojecteurs, réglage des stylets, installation d'un logiciel plus adapté aux enseignants et aux enfants

Ils doivent également établir un devis pour la remise en service de l'ancienne classe mobile (changement de batteries, paramétrages...). Ils ont pris en charge un ordinateur « enseignant » qui doit retourner en SAV. Des réglages sont à terminer à l'école maternelle (vidéoprojecteur tactile...).

A l'école « maternelle », il y a parfois des coupures « réseau ». La Société Brunet est venue faire des tests, fin septembre... On attend encore les résultats.

Sur les 2 sites, on déplore parfois des micros-coupures : même si elles sont brèves, cela pose parfois des problèmes lorsque le travail de classe en dépend.

g – USEP

7 classes de l'école sont affiliées à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré). L'affiliation USEP est financée par l'Association sportive de l'école (8 € par élève) et par la Municipalité (3 € par élève). Différentes activités sont proposées soit sur le temps scolaire, soit hors temps scolaire : tournois de basket, de handball, de rugby, rencontre d'athlétisme, courses longue et orientation ainsi que différents projets départementaux (P'tit tour USEP, les Rencontres Mini-raids USEP, P'tit golf, Camp USEP, Scolarugby...). L'USEP permet aussi d'aborder des notions de respect, de responsabilité, de solidarité et de plaisir à travers le sport.

Malheureusement, avec la baisse des subventions (voire la suppression) des subventions du Conseil Régional et du Conseil Départemental, le Comité USEP départemental et le Comité de circonscription USEP de Melle ont des difficultés financières. Il y aura donc moins d'activités proposées aux classes cette année : 1 déplacement pris en charge par le Comité USEP de Melle (au lieu de 2) et 2 rencontres départementales maximum.

h – CUMAV

Toute l'école est adhérente à la CUMAV (Association d'Enseignants de la Circonscription de Melle). La Municipalité verse une subvention de 30 € par classe.

Toutes les classes participent aux activités culturelles organisées par la CUMAV et ses partenaires : « A la Rencontre des artistes », « les Rencontres chorales », ...

L'école peut aussi bénéficier de prêts de matériel audiovisuel : enregistreur numérique, écran, sonorisation...

i – Piscine et kayak

L'activité « piscine » aura lieu, à la piscine de Melle, une fois par semaine, selon le planning ci-dessous :

- 2^{ème} période, du 21 novembre au 23 janvier, de 13h10 à 15h10 (7 séances, le lundi) : CP de Mme Guermeur et CE1/CE2A de Mme Bigard
- 3^{ème} période, du 30 janvier au 7 avril, de 13h10 à 15h10 (8 séances, le lundi) : GS de Mme Viry-Troger, GS de Mme Charles
- 4^{ème} période, du 11 avril au 27 juin, de 13h50 à 15h50 (10 séances, le mardi) : CE1/CE2B de M. Gallard

Les CE2 de Mme Barand iront à la piscine de Celles au mois de juin.

L'activité « voile/kayak/canoë » a débuté le 5 septembre et se terminera le 22 novembre (8 séances), pour tous les CM1 et tous les CM2.

j – Rencontres parents/enseignants

Des réunions de classe ont eu lieu, le lundi 1 septembre pour l'école « maternelle » et du 20 septembre au 29 septembre pour l'école « élémentaire ».

Comme l'an passé, à l'école « élémentaire », toutes les classes adoptent le livret numérique. Les parents qui souhaiteraient avoir une version « papier » pourront le demander. Les autres recevront l'adresse du site et un mot de passe individuel pour chaque élève.

Un Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN) est établi pour chaque élève en âge d'obligation scolaire (du CP à la 3^{ème}). Il comporte, pour chaque cycle, les bilans périodiques des acquis scolaires de l'élève, les bilans de fin de cycle, les attestations obligatoires. Le LSUN sera semestriel.

A l'école « élémentaire », des rencontres individuelles seront proposées aux familles, fin novembre et début décembre, à raison d'environ 10 min par famille. Ces rencontres seront renouvelées à partir du mois de mars.

A l'école « maternelle » ces rencontres auront lieu du mois de décembre au mois de février (en fonction des classes) et en fin d'année scolaire.

k – Agréments « piscine » et « cyclisme sur route »

2 parents ont participé à la formation « cyclisme sur route », un samedi matin, à Mougou. 2 parents ont participé à une formation « activités aquatiques » en ce début d'année scolaire.

Au total, pour l'école, 25 parents possèdent l'agrément « piscine » et 15 ont l'agrément « cyclisme sur route ». Ces agréments sont maintenant valables « à vie ».

M. Sansault remercie tous les parents qui possèdent un agrément. Sans eux, les activités « piscine » et « cyclisme » ne pourraient avoir lieu.

l – Association sportive de l'école

Comme tous les ans, la plupart des familles ont versé une cotisation, non obligatoire, pour une somme totale de 960 € à l'école « maternelle » et de 1 756 € à l'école « élémentaire », soit 2 716 €.

L'Association sportive a organisé une vente de pommes (480 € de bénéfiques) et de jus de pommes (950 € de bénéfiques).

Un marché de Noël sera organisé le vendredi soir, 16 décembre, à la salle des fêtes.

Des photos individuelles et de classes ont eu lieu le mardi 4 octobre. Le photographe était le même que l'an passé, M. Blandin (Aiffres). Quelques parents ont fait remarquer que le calendrier fourni (et offert) avec des petites photos étaient celui de 2016 : le photographe nous a dit qu'il allait retirer des calendriers pour ceux qui achetaient les pochettes. D'autres parents ont signalé que leurs enfants étaient mal habillés et/ou mal coiffés au moment de la photo alors que le matin ce n'était pas le cas. M. Sansault rappelle que les enseignants et le photographe essaient d'être vigilants mais qu'il est difficile de garder 250 élèves « parfaitement » habillés, coiffés..., tout au long de la journée (avec le repas, les activités de classe, les récréations...). Les parents d'élèves semblent satisfaits du mode de photographies scolaires choisi par les enseignants (qualité des photos, du format, constitution des pochettes, des tarifs...).

m – Occupation des locaux

Cet été, le Centre de loisirs a occupé une partie de l'école :

- à l'école « maternelle » : le dortoir, 1 classe, le restaurant scolaire, la salle de motricité, les sanitaires et la salle des ATSEM

- à l'école « élémentaire » : le hall, 4 classes, la salle arts visuels et la bibliothèque

L'organisation mise en place cette année a été satisfaisante, au niveau des délais. Même si ceux-ci sont très courts entre les activités du centre (arrêtées plus tôt cette année), le ménage par la société de nettoyage (effectué un samedi) et la réinstallation des classes, les enseignants ont pu faire leur rentrée dans de bonnes conditions....

Chaque mercredi après-midi, et pour les vacances scolaires, le Centre de loisirs occupe :

- à l'école « maternelle » : le dortoir, le restaurant scolaire, la salle de motricité, les sanitaires et la salle des ATSEM

- à l'école « élémentaire » : le hall, la salle arts visuels et la bibliothèque

n – Carapattes

Comme les années passées, 2 lignes « Carapattes » fonctionnent à Mougou. M. Sansault remercie tous les accompagnateurs (parents, retraités...) qui se rendent disponibles pour assurer les différents trajets. L'inscription d'enfants ou des accompagnateurs est possible tout au long de l'année. Depuis l'année passée, des appels sont lancés pour recruter d'autres encadrants...

Les enfants qui prennent « Carapattes » portent tous un gilet « jaune ». A l'école « maternelle », ils attendent les accompagnateurs dans la salle de motricité et à l'école « élémentaire », ils se regroupent sous le préau.

o – Site Internet

Le site Internet de l'école est toujours ouvert : <http://sites79.ac-poitiers.fr/mougou-ecoles/>

On peut y trouver des renseignements sur le fonctionnement de l'école, sur les manifestations de l'APE, sur des activités de classe.

Cette année, sur le document « autorisation de diffusion », les parents pouvaient donner leur accord sur la diffusion des photos de leur enfant, sur le site de l'école et de la mairie. Des familles ont refusé le droit à l'image sur ces 2 sites (5,2% des élèves pour le site de l'école et 12,2 % pour le site de la mairie).

A ce jour, les articles concernant les classes ne sont accessibles qu'avec un mot de passe qui sera donné aux parents d'élèves, en précisant de ne pas communiquer celui-ci pour d'éventuels liens (sites de réseaux sociaux « facebook », « twitter »...).

p – Projet passerelle

L'école est inscrite à l'action « Sur le chemin de l'école », mise en place par la Communauté cantonale. Elle consiste à mettre en place un accueil ponctuel pour les futurs élèves, dans les classes des écoles maternelles du canton, qui en font la demande. Cette action a plusieurs objectifs :

- faciliter la première scolarisation des enfants de 18 à 36 mois
- renforcer la transition vers le « devenir élève » attendu chez les élèves de l'école maternelle particulièrement les plus jeunes d'entre eux
- permettre aux enseignants, aux parents, aux assistantes maternelles, aux intervenants de structures petite enfance de s'impliquer dans une démarche de coéducation en échangeant autour de problématiques partagées

Différentes animations d'1 h, auront lieu à l'école maternelle, du mois de janvier au mois de juin, dans les 2 classes de -3ans/PS et de PS/MS. Chaque enfant inscrit pourra bénéficier de 4 matinées d'intégration avec des ateliers en classe (avec un parent). Une matinée culturelle sera organisée à Celles, le vendredi 14 avril, pour les 2 classes participantes.

2 matinées « porte-ouvertes » sont également prévues pour tous les futurs élèves de PS inscrits en mairie (du 20 mars au 21 avril) : le mardi matin 16 mai et le 23 mai.

q – Divers

- Au cours des réunions de classe et dans les cahiers de correspondance, les parents d'élèves ont reçu une information sur les projets d'accueil individualisé notamment pour les enfants allergiques ou asthmatiques. Actuellement, 15 enfants ont un PAI (6 à l'école « maternelle » et 9 à l'école « élémentaire »)

- Concernant l'élection des Représentants des parents d'élèves qui a eu lieu le 7 octobre 2016, le taux de participation était de 51 %. Celui-ci est en hausse de 5 % par rapport à l'an passé !

3 Point sur la sécurité

a – Commission de sécurité

La commission de sécurité locale (qui contrôle les jeux de cour, l'état des locaux...) s'est réunie le jeudi 30 juin 2016. Elle était composée de Mme Thibault (Adjointe chargée des affaires scolaires), M. Mainson (Représentant des parents d'élèves) et de M. Sansault (Directeur de l'école). Le compte-rendu a été transmis à tous les membres de la commission.

Une Société (Socotec) est venue vérifier les jeux de cour : le rapport est attendu pour d'éventuels travaux et mise aux normes (notamment pour la grande structure de jeu à l'élémentaire).

b – Exercice d'évacuation

3 exercices d'évacuation ont été réalisés, dès le début de l'année scolaire. Les consignes avaient été expliquées aux enfants peu de temps avant. Ils se sont déroulés selon l'organisation prévue et dans de bonnes conditions :

- à l'école « élémentaire », le lundi 12 septembre, à 13h35, au moment de la classe
- à l'école « élémentaire », le lundi 3 octobre, à 14h35, au moment d'une récréation
- à l'école « maternelle », le mardi 27 septembre, à 10h25, au moment de la classe

Un nouvel exercice, inopiné, celui-ci, pourrait être réalisé pendant l'interclasse et/ou au moment de la sieste (« maternelle »).

c – Exercice de mise à l'abri

Une information présentant les comportements à adopter en cas de mise en place du Plan Particulier de Mise en Sécurité, a été diffusée aux parents lors des réunions de classe. L'exercice de mise à l'abri, du PPMS est prévu pour le mois de janvier (sur chaque site).

d – Exercice PPMS « attentat-intrusion »

Des exercices PPMS « attentat-intrusion » ont été organisés avant les vacances de la Toussaint. L'objectif est d'aboutir, par des exercices répétés et progressifs, à une posture adéquate, en veillant à éviter, dans les exercices de préparation, tout scénario anxiogène (notamment avec les élèves les plus jeunes). Un retour d'expériences a été réalisé par l'équipe éducative, à l'issue des exercices pour identifier les points forts et les points à améliorer. Ainsi, à l'école « élémentaire », comme toutes les consignes n'avaient pas été bien respectées par les élèves, un 2^{ème} exercice a été nécessaire. Pour ces premiers exercices, les enseignants ont fait le choix de s'échapper de l'école après un signal « visuel ». Ceux-ci ont eu lieu :

- à l'école « élémentaire », le lundi 17 octobre, à 10h15
- à l'école « maternelle », le mardi 18 octobre, à 10h15
- à l'école « élémentaire », le mercredi 19 octobre, à 11h30

Lors des prochains exercices, on demandera aux élèves (ainsi qu'à toute l'équipe éducative et au personnel communal) de se cacher.

Les fiches « évaluation » de ces 3 exercices ont été envoyées à l'Inspection de Melle et à la Mairie de Mougou.

e – Fermeture des écoles

A partir du jeudi 3 novembre, les écoles seront donc fermées à clé tout au long de la journée, en dehors des heures d'entrée (8h50 à 9h) et de sorties (15h45, 16h30). Un système provisoire, conseillé par les Gendarmes, est mis en place : les personnes qui souhaiteraient entrer (parents, employés communaux, livreurs, taxis, personnel Education Nationale...) dans l'école devront téléphoner pour que quelqu'un vienne ouvrir. Ce système risque d'être coûteux en énergie et en temps pour les enseignants et notamment le Directeur.

Un système plus pratique devra être installé le plus rapidement possible : système de vidéo avec ouverture à distance, par exemple. Cette question sera étudiée lors de la visite « diagnostic » de la Gendarmerie.

4 Rythmes scolaires

a – Les APS

Comme l'an passé, des Activités Périscolaires (APS) sont organisées par la Municipalité, de 15h45 à 16h30, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Pendant les APS, les enfants sont donc sous la responsabilité de la Municipalité. Une contribution financière est demandée aux familles. Le tarif inchangé, dépend du quotient familial. Le prix par séance effectuée est compris entre 0,10 € et 0,80 € (pour un enfant hors-commune, le prix est de 1,20 €)

219 enfants sont inscrits aux APS : 78 à l'école maternelle (82 %), 138 à l'école « élémentaire » (93 %).

Les enfants qui ne participent pas aux APS, peuvent quitter l'école, à 15h45 (accompagnés par les parents ou par les personnes autorisées).

Marielle Mesmin assure la coordination des APS. Une réunion, concernant la mise en place des APS, a eu lieu le 31 août, avec le personnel communal.

Organisation des APS à l'école « maternelle »

Les enfants de l'école « maternelle » sont répartis par âge, en 3 groupes (de 14 maximum) : -3ans/PS, MS, GS. Les groupes sont les mêmes tout au long de l'année scolaire. 7 animateurs assurent les animations : Véronique Logerais et Nathalie Chargy (expression corporelle et/ou lecture d'albums), Thérèse Dias, Christine Tabutaud (activités manuelles), Alexandra Riche, Marie-Alice Bastide, Philippe Dubuisson (ateliers « sport », « jeux de construction »). Chaque duo/trio d'animatrices prend en charge un groupe pendant une semaine. Au bout des 3 semaines, on recommence un nouveau cycle. En fonction du temps et du nombre d'intervenants par groupe, si certains enfants sont fatigués et ne souhaitent pas participer à une activité, ceux-ci ont la possibilité d'avoir un temps « libre » sous la surveillance d'un animateur.

Cette année, une fresque sera réalisée, sous le préau, tout au long de l'année, avec tous les groupes d'APS (à tour de rôle). Cette activité sera suivie par Mélanie Miot.

A 16h30, les parents (ou les personnes autorisées ou les responsables de la garderie ou la responsable du transport scolaire) viennent récupérer les enfants.

Les parents d'élèves ont reçu un planning des activités jusqu'à fin janvier.

Organisation des APS à l'école « élémentaire »

Les enfants de l'école « élémentaire » sont répartis par âge, en 9 groupes (de 18 maximum). Les groupes sont les mêmes tout au long de l'année scolaire.

A 15h45, 9 animateurs viennent prendre en charge aux 9 points d'accueil, chaque groupe d'enfants. Chaque groupe reste 3 semaines avec le même animateur (ou le même duo d'animateurs)

A 16h30, les enfants sont dirigés vers le préau de sortie (pour attendre le car ou les parents, ou pour partir « seul », ou vers le point de RDV de Carapattes ou vers la garderie).

17 animateurs encadrent les APS : Aurélia Bigard (jeux architecturaux) et Stéphane Gallard (lecture d'albums), Nadège Barand (jeux de société) et Stéphane Sansault (activités sportives), Freddy Barbareau (activités sportives), et Marielle Mesmin (activités manuelles), Christine Blais et Marie-Lou Fey (travaux manuels), Magali Pougard et Isabelle Groussard (arts décoratifs), Claudine Morisset (philatélie) et Jocelyne Lamy (lecture), Emmeline Bouquet (jeux collectifs intérieurs/extérieurs), Anaïs Collin (roman photo), Catherine Martin (jeux d'intérieur), Camille et Pauline (valises Idéo/Idéa)

Les parents d'élèves ont reçu le planning des activités de l'année scolaire pour les différents groupes.

c – Les APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) permettent de fournir une aide aux élèves rencontrant des difficultés ou une aide au travail personnel, mais également de proposer des activités prévues par le projet d'école. Tous les élèves pourront être concernés. Elles sont menées en parallèle des activités périscolaires (APS). Elles sont mises en place tous les jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), de 15h45 à 16h30 : tous les enseignants n'effectuant pas les APC les mêmes jours pour ne pas occuper toutes les classes. Elles ont lieu 26 septembre au 12 mai (24 semaines), à raison d'1h30 par semaine (soit 2 séances de 45 min, par enseignant). Il y aura 4 périodes de 6 semaines. Les parents sont avertis à l'avance des prises en charge en APC : jours, durée de la période, enseignants.... Ils doivent donner leur accord. Il y a une seule séance d'APC maximum par enfant et par semaine. Les APC sont gratuites car elles font partie du temps de service des enseignants.

Pour la première période (de fin septembre à mi-novembre), 67 enfants sont présents aux APC :

- « maternelle » : 35 élèves (7 -3ans/PS, 14 PS/MS, 10 MS/GS1 et 4 MS/GS2)
- « élémentaire » : 32 élèves (5 CP, 4 CE1/CE2A, 5 CE1/CE2B, 6 CE2/CM1, 7 CM1/CM2, 5 CM2)

5 Projet d'école 2016/2017

Le projet d'école 2015/2016 fait partie du projet 2013/2017.

Plus de 41 enfants ont participé à la Coulée verte, le dimanche matin 16 octobre.

Plusieurs randonnées pédestres ont été organisées pour la classe des MS/GS1 dont une sur la journée entière (jeudi 8 octobre).

Les 2 classes de MS/GS et les CE2/CM1 vont participer au projet CUMAV « A la rencontre des artistes ». Elles iront visiter un musée au cours du 1^{er} trimestre (Musée d'Agesci pour la classe de Mme Barand). Puis, elles accueilleront, l'artiste Sylvia Trouvé, le jeudi 19 janvier. Ensuite, un travail en classe en arts plastiques conclura ce projet.

4 classes (MS/GS2, CP, CE1/CE2A, CE1/CE2B) participeront aux Rencontres chorales organisées par la CUMAV : à partir d'un répertoire commun, plusieurs classes (4 ou 5) sont regroupées pour former une grande chorale (accompagnée par un musicien). Ils se produiront, à la fin de l'année, devant les parents d'élèves.

Les classes de CM2 de M. Barbareau (avec une classe de 6^{ème} du Collège de Prahecq) et de CE1/CE2B de M. Gallard (avec une classe de 6^{ème} du Collège de Celles) vont participer cette année, au projet ECORCE. C'est un dispositif d'éducation à la biodiversité (conçu conjointement par le Conseil départemental - Zoodyssée - et l'Education Nationale), qui propose aux élèves élémentaires et de 6^{èmes} d'expérimenter, ensemble, diverses problématiques environnementales :

- pour les CE1/CE2B : « Un programme d'élevage d'outardes canepetières peut-il être la solution à la disparition de cet oiseau sur notre territoire ? Les mesures de préservation en faveur de l'outarde canepetière sont-elles bénéfiques aux autres espèces de la plaine ? »
- pour les CM2 : « Le maintien d'une diversité de plantes sauvages aux alentours et dans le potager favorise-t-il la qualité et la quantité de sa production alimentaire ? »

La 1^{ère} intervention est prévue pour la mi-novembre. Une Journée finale sera organisée le 1 ou le 2 juin, à Zoodyssée, avec toutes les classes participantes.

La classe des CM1/CM2 de Mme Ouvrard participera au Projet Celsius. C'est un projet pluridisciplinaire sur le thème des changements climatiques.

La classe des CM2 de M. Barbareau est inscrite à un programme pédagogique (mis en place par le SIEDS), de 3 interventions sur le thème des énergies renouvelables. C'est l'Association Melloise la Beta-Pi qui mènera ces actions.

Les 4 classes de « maternelle » iront voir un film au cinéma, dans le cadre du 10^{ème} Festival de Cinéma Jeunes Publics, à Melle. L'action « maternelle et cinéma » devrait également être reconduite cette année avec au moins une séance pour toutes les classes (début 2017 et peut-être une autre au printemps).

7 classes de l'école participeront aux activités USEP : rencontres interclasses, rencontres hors temps scolaire, projets départementaux (P'tit tour USEP, Camp USEP, tournois de rugby, escrime, les Rencontres Raids USEP...), aux journées courses longue et orientation....

Une classe de neige sera organisée pour tous les CM2 et tous les CM1 (57 enfants), du 23 janvier au 27 janvier 2017, à Ascou-Pailhères (Ariège). Il y aura au total 6 accompagnateurs (2 enseignants et 4 parents). La somme demandée aux familles devrait être de 165 € par enfant. Une aide pourra être accordée par le CCAS de la Commune de Mougou en fonction du quotient familial. Le budget prévisionnel est de 17 600 €, soit 309 € par enfant. Une réunion préparatoire aura lieu au mois de novembre.

Une classe de découvertes sera organisée pour tous les CP (27 enfants), du 30 janvier au 3 février 2017, à Lathus (86) avec comme activités principales du cirque et l'escalade. Il y aura au total 6 accompagnateurs (2 enseignants, 4 parents). La somme demandée aux familles sera de 90 € par enfant. Une aide financière pourra être accordée par le CCAS de la Commune de Mougou en fonction du quotient familial. Le budget prévisionnel est de 5 250 €, soit 194 € par enfant. Une réunion préparatoire aura lieu fin décembre ou début janvier.

Toute l'école « élémentaire » participera à un projet « arts plastiques », sur le thème de l'architecture. 2 intervenants professionnels viendront aider les enseignants :

- Véronique Selleret (artiste plasticienne de La Rochelle) qui interviendra avec les 6 classes de l'école élémentaire (5 séances d'1h30 par classe) pour créer 6 œuvres. Il est possible aussi qu'elle intervienne avec les 2 classes de MS/GS.
- Michel André (artiste, ancien architecte, de Périgné) qui interviendra avec les 3 classes de cycle 3 (4 séances d'1h30 par classe) pour faire découvrir le dessin « urbain ».

Une grande exposition des travaux d'enfants sera inaugurée dans le cadre de la fête de l'école, le vendredi 30 juin. Elle pourrait durer jusqu'au jeudi 6 juillet et se dérouler dans différents lieux de Mougou.

En fonction de l'état des finances, un projet danse « hip-hop » est envisagé pour la fin de l'année scolaire avec comme objectif une production collective avec les 6 classes de l'école « élémentaire », présentée lors de la fête de l'école.

Cette année encore, la liaison maternelle/primaire sera poursuivie. Elle permet de faire découvrir l'école primaire (enfants, locaux, enseignants...) aux plus grands des enfants de l'école « maternelle ». Tous les GS se retrouveront donc à l'école « élémentaire ». L'organisation n'a pas encore été définie mais cette action ne commencera pas avant le mois de janvier 2017.

Concernant la liaison avec le Collège de Celles, aucune action n'a été définie pour le moment. Un Conseil école/Collège devrait avoir lieu au cours de ce trimestre. La mise en place des nouveaux cycles, et des nouveaux programmes sera à l'ordre du jour. Pour rappel, depuis cette rentrée le cycle 2 est composé des CP, des CE1, des CE2 et le cycle 3 des CM1, des CM2, des 6^{èmes}.

A l'école « maternelle », les enseignants souhaitent recréer de véritables coins jeux (maison, cuisine, poupées, épicerie/marchande, garage/voitures...) qui pourraient être installés dans la salle supplémentaire (qui accueille les ordinateurs et qui est utilisée par les APS également...). Ces coins jeux pourraient être accueillis également dans les classes sur une période donnée. Cette année, l'accent sera mis sur l'équipement d'un coin « nurserie » et d'un coin « marchande ». Il est également prévu d'acquérir d'autres vélos.

M. Sansault présente ensuite les budgets prévisionnels (provisoires en attendant d'avoir tous les devis) du projet d'école 2016/2017. Ils se montent à 4 170 € pour la « maternelle » et à 29 650 € pour « l'élémentaire ». Cette année, pour le projet d'école, la subvention municipale (sans compter l'aide du CCAS pour certaines familles pour les classes de découvertes) sera de 9 400 € (340 € par classe + 6 000 € classe de neige), celle de l'APE pourrait être de 6 400 € (1 200 € « maternelle » + 5 200 € « élémentaire ») et celle de l'Association sportive de l'école serait de 5 816 € (1 640 € « maternelle » + 4 176 € « élémentaire »).

6 Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école vient en complément du nouveau règlement départemental, applicable depuis le 1^{er} septembre 2013. Celui-ci est affiché dans le hall de chaque site de l'école.

Une phrase a été ajoutée à l'article 2/7 (Fréquentations et obligations scolaires) : « En dehors des heures d'entrée (8h50, 13h20) et de sorties (12h, 15h45, 16h30), les 2 sites de l'école sont fermés à clé, par mesures de sécurité. »

L'article 3/6 (Organisation de la scolarité) a été modifié : « Le livret scolaire (manuscrit à la « maternelle » et numérique à l'« élémentaire ») suit l'élève jusqu'à la fin de sa scolarité primaire. Il est transmis à l'école d'accueil en cas de changement d'école. A la fin de l'école élémentaire, le livret scolaire est remis aux parents. »

L'article 3/7 (Organisation de la scolarité) change également : « Un Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN) est établi pour chaque élève en âge d'obligation scolaire (du CP à la 3^{ème}). Il comporte, pour chaque cycle, les bilans périodiques des acquis scolaires de l'élève, les bilans de fin de cycle, les attestations obligatoires. Le LSUN sera semestriel. »

Le règlement est voté à l'unanimité. Il sera affiché dans chaque classe et dans les halls des « 2 écoles ». Les parents d'élèves qui souhaiteraient en avoir une copie pourront soit en faire la demande auprès du Directeur, par mail (ce.0790124A@ac-poitiers.fr) ou consulter le site de l'école (<http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/mougon-ecoles/spip.php?article229>)

7 Questions diverses

a – Pour la rentrée en septembre 2017, les effectifs (connus à ce jour), seront en légère baisse : 5 « -3ans », 29 PS, 22 MS, 31 GS, 35 CP, 27 CE1, 31 CE2, 35 CM1 et 25 CM2 : soit un total de 240 élèves (87 élèves à l'école « maternelle » et 153 à l'école « élémentaire »).

b – 4 stagiaires ont été ou vont être accueillies à l'école maternelle (sous réserve de l'accord de la Direction Académique) : Astrid Devijver dans la classe de Mme Charles et de Mme Michelet (du 10 au 14 octobre), Christine Janvier dans la classe de Mme Fournier (du 21 novembre au 16 décembre), Sarah Pommier dans la classe de Mme Viry-Troger du 30 janvier au 17 février) et Jessica Gomes dans la classe de M. Dubuisson du 10 au 14 avril).

c – Le vernissage de l'œuvre communale « Un jardin dans mon village » réalisée par 22 écoles de la Zone Atelier Plaine et Val de Sèvre, en présence de l'artiste Nicole Doray-Soulard qui accompagna cette création entre 2012 et 2016 aura lieu le samedi 5 novembre, 11 h, à la mairie de Mougon. C'est la classe de CE2/CM1 de Mme Bouhier, pour l'année scolaire 2013/2014, qui y a participé.

d – Les parents d'élèves souhaiteraient avoir des informations concernant le transfert de la compétence scolaire vers la Communauté de Communes. Mme Thibault répond que le transfert de la compétence scolaire à la Communauté cantonale de Celles (prévu au 1^{er} janvier 2017) a été refusé par le Préfet. Il n'y aura donc pas de modification du fonctionnement pour 2017 : c'est la mairie qui continue à gérer les écoles. Le passage à la Grande Communauté « XXL » (avec 80 communes du Mellois) est toujours prévu pour 2018. Selon les dernières nouvelles, il y aurait peut-être une possibilité pour que les Communes conservent la compétence scolaire.

e – Y aura-t-il des changements dans le fonctionnement des écoles avec la création de la Commune nouvelle Mougon-Thorigné (effective dès le mois de janvier 2017). Mme Thibault répond que le mode de fonctionnement des écoles est encore à discuter mais qu'il ne devrait pas y avoir d'impact pour le moment.

f – Les prochains Conseils d'école devraient avoir lieu le mardi 14 mars et le jeudi 15 juin 2016.

g – Les parents d'élèves qui souhaiteraient avoir ce compte-rendu pourront en faire la demande (ce.0790142A@ac-poitiers.fr) et le recevront par mail. Ce compte-rendu sera également consultable sur le site de la mairie et sur celui de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Directeur de l'École
S. SANSULT

Budget prévisionnel « projet d'école » : *maternelle***RESSOURCES**

<u>Municipalité de Mougou</u>	1 360,00
<u>Association des Parents d'Élèves</u>	1 200,00
<u>Association sportive de l'école</u>	1 610,00

TOTAL (en €)	4 170,00
---------------------	-----------------

DÉPENSES

<u>Projet « activités artistiques » - toute l'école</u>	1 400,00
- Projet A la rencontre des artistes – MS/GS1 et MS/GS2 : 500 €	
- Projet intervenant : 700 €	
- Fournitures : 200 €	
<u>Projet « rencontres chorales » – MS/GS2 – (de janvier à mai 2017)</u>	140,00
- Inscriptions et transport	
<u>Sortie scolaire « ? » – -3ans/PS et PS/MS -</u>	800,00
- transport, entrées/ateliers	
<u>Sortie scolaire « ? » – MS/GS1 et MS/GS2 -</u>	900,00
- transport, entrées/ateliers	
<u>Sorties culturelles – toute l'école</u>	930,00
- Maternelle et cinéma (400 €)	
- Festival de cinéma pour les Jeunes (530 €)	

TOTAL (en €)	4 170,00
---------------------	-----------------

Budget prévisionnel « projet d'école » : « élémentaire »**RESSOURCES**

<u>Municipalité de Mougou</u>	8 040,00
- Subvention projet « arts plastiques » : 1 040 €	
- Subvention classe de découvertes « CP » : 1 000 €	
- Subvention classe de neige : 6 000 €	
<u>Association des Parents d'Élèves</u>	5 200,00
- Subvention classe de découvertes « CP » : 1 000 €	
- Subvention classe de neige « CM » : 1 370 €	
- Subvention projet « arts plastiques » : 2 330 €	
- Subvention projet « culturel » : 500 €	
<small>xxx</small>	
<u>Association sportive de l'école</u>	4 176,00
- Classe de découvertes « CP » : 820 €	
- Classe de neige « CM » : 426 €	
- Projet « arts plastiques » : 1 230 €	
- Projet « culturel » : 1 250 €	
- Sorties diverses : 150 €	
- Rencontres chorales : 300 €	
<u>Participation des familles</u>	12 234,00
- Classe de découvertes « CP », à Lathus = 2 430 €	
- Classe de neige « CM2 et CM1 », à Ascou-Pailhères = 9 804 €	

TOTAL (en €)	29 650,00
---------------------	------------------

DÉPENSES

<u>Classes de neige (CM2) – (janvier 2017)</u>	17 600,00
- Centre à Ascou-Pailhères, transport ... :	
<u>Classes de découvertes (CP) – (janvier/février 2017)</u>	5 250,00
- centre « Lathus », transport ... :	
<u>Projet « arts plastiques » – toute l'école – (de janvier à juin 2017)</u>	4 600,00
- <u>Véronique Selleret</u> :	
- (6 classes x 55 € x 7h30) + (160 km x 0,30 € x 14 jours) + 6 h x 55 € (installation) = 3477 €	
- <u>Michel André</u> :	
- (3 classes x 50 € x 6 h) + (34 km x 0,30 x 6 jours) = 961 €	
- frais « matériel », fournitures : 162 €	
<u>Projet « rencontres chorales » – CP, CE1/CE2A, CE1/CE2B – (de janvier à mai 2017)</u>	300,00
- Inscriptions et transports	
<u>Projet « culturel » : toute l'école</u>	1 750,00
- Projet danse hip hop (toute l'école) : 1500 €	
- A la rencontre des artistes (CE2/CM1) : 250 €	
<u>Sorties diverses</u>	150,00
TOTAL (en €)	29 650,00